

## FAQ

### Qui est l'initiateur de l'offre ?

L'offre publique d'achat simplifiée sur les actions Business & Decision est initiée par Network Related Services, filiale d'Orange, l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde et l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises sous la marque Orange Business Services.

### Quelles sont les raisons de l'offre ?

L'acquisition de Business & Decision par Orange s'inscrit dans la stratégie de développement de sa division Orange Business Services comme acteur mondial de la transformation digitale, leader sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la fourniture de services de données. L'expertise de Business & Decision en matière de Business Intelligence (informatique décisionnelle) et de Data Science (science des données) viendra renforcer les activités d'Orange Business Services dans la gouvernance et l'analyse des données.

Parallèlement, les équipes et les clients de Business & Decision bénéficieront de l'étendue des compétences d'opérateur/intégrateur d'Orange Business Services dans les domaines de l'Internet des Objets, du cloud computing, de la cybersécurité et du développement applicatif, ainsi que de l'envergure internationale de son réseau commercial.

### Quelle est la nature de l'offre ?

A la suite du décès du fondateur de Business & Decision, Patrick Bensabat, la famille Bensabat a mis en vente sa participation majoritaire au capital de la société dans le cadre d'un processus de vente compétitif auquel le groupe Orange a participé avec succès en proposant la meilleure offre en termes de prix par action.

Le 5 juin 2018, Orange a acquis 59,1% du capital au prix de 7,70 € par action et a ensuite déposé une offre publique d'achat simplifiée portant sur le solde du capital au prix de 7,93 € par action.

L'offre revêt donc un caractère obligatoire en application des articles 234-2 du règlement général de l'AMF, en raison du franchissement à la hausse par l'initiateur des seuils de 30% et de 50% du capital et des droits de vote de la société suite à l'acquisition.

L'offre est réalisée selon la procédure simplifiée, conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

### Quel est le prix de l'offre ?

Jusqu'au 19 juillet 2018 inclus, il vous est proposé d'apporter vos titres Business & Decision à l'offre au prix de 7,93 € par action.

Ce prix est supérieur au prix payé à la famille Bensabat, prix incluant une prime de contrôle dont bénéficieront les actionnaires minoritaires qui apporteront leurs actions à l'offre.

### Quel est le calendrier de l'Offre ?

L'offre est ouverte du vendredi 29 juin 2018 jusqu'au jeudi 19 juillet inclus.

## **Quel est l'intérêt pour un actionnaire de Business & Decision d'apporter ses actions à l'offre ?**

Network Related Services, filiale d'Orange, propose aux actionnaires de Business & Decision qui apportent leurs actions à l'offre la liquidité immédiate de l'intégralité de leur participation au prix de 7,93 €. Ce prix est supérieur au prix payé à la famille Bensabat (7,70 €), prix incluant une prime de contrôle dont bénéficient les actionnaires minoritaires qui apportent leurs actions à l'offre.

Le prix d'offre représente une prime de 10,1% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des 20 derniers cours de Bourse précédant la veille du dernier jour de négociation avant l'annonce de l'entrée en négociations exclusives entre Network Related Services, filiale d'Orange et les actionnaires cédants de Business & Decision, et de 30,8% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des 12 derniers mois précédant cette même date.

## **Le prix de l'offre est-il équitable pour les actionnaires minoritaires de Business & Decision ?**

Le cabinet Ledouble SAS, désigné par le Conseil d'administration de Business & Decision en qualité d'expert indépendant chargé d'apprécier le caractère équitable des conditions financières de l'offre proposées aux actionnaires a conclu au caractère équitable d'un point de vue financier de l'offre pour les actionnaires de Business & Decision.

La conclusion du rapport émis par le cabinet Ledouble SAS est la suivante :

*« À l'issue de nos travaux de valorisation de l'Action, nous retenons que :*

- *le Prix d'Offre de 7,93 € extériorise une prime pour chaque critère d'évaluation ;*
- *les Accords et Opérations connexes ne sont pas de nature à préjudicier aux intérêts des actionnaires apportant leurs titres à l'Offre.*

*En définitive, nous attestons que le Prix d'Offre de l'Action de 7,93 € est équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires. »*

## **Comment faire pour apporter mes actions Business & Decision à l'Offre publique d'achat simplifiée ?**

Tous les actionnaires de Business & Decision ont dû recevoir, de la part de leur intermédiaire financier (banque, courtier en ligne, etc.) un formulaire de réponse à l'offre publique d'achat, par courrier à leur domicile.

Si vous n'avez pas encore reçu ce formulaire de réponse, nous vous invitons à suivre les instructions ci-après :

- **Vous êtes actionnaire au porteur :**  
Rapprochez-vous de votre intermédiaire financier pour recevoir le formulaire de réponse à l'offre
- **Vous êtes actionnaire au nominatif :**  
Contactez CM-CIC Market Solutions  
6, Avenue de Provence - 75452 PARIS Cedex 09  
Tél : 33(0)1 53 48 80 10  
Email : [34318@cmcic.fr](mailto:34318@cmcic.fr)

Vous devez renvoyer ce formulaire de vente des actions Business & Decision complété et signé à votre intermédiaire financier (actionnaire au porteur) ou à CM-CIC Market Solutions (actionnaire au nominatif) avant le 19 juillet 2018 inclus pour pouvoir participer à l'offre et céder vos titres au prix de 7,93 € par action.

Pour gagner du temps, si les conventions avec votre établissement financier le permettent, n'hésitez pas à lui transmettre votre ordre de vente par Internet ou par téléphone.

## **Je suis actionnaire au nominatif, que dois-je faire ?**

Contactez CM-CIC Market Solutions  
6, Avenue de Provence - 75452 PARIS Cedex 09  
Tél : 33(0)1 53 48 80 10  
Email : [34318@cmcic.fr](mailto:34318@cmcic.fr)

## **En qualité d'actionnaire de Business & Decision résident étranger, peut-on participer à l'offre ?**

Nous vous invitons à vous reporter à la rubrique 1.3.6. « Restriction concernant l'Offre à l'étranger » de la note d'information.

## **Orange entend-il maintenir les actions Business & Decision cotées ? L'offre contient-elle une clause de Retrait Obligatoire et à quelles conditions ?**

Network Related Services, filiale d'Orange, se réserve en effet la faculté d'exercer un retrait obligatoire dans un délai de 3 mois à l'issue de la clôture de l'offre si les actionnaires minoritaires de la société Business & Décision ne représentent pas plus de 5% du capital.

Les conditions financières (7,93€ par action) de ce retrait obligatoire ont été jugées conformes par l'expert indépendant nommé par le Conseil d'administration de Business & Décision ainsi que par l'Autorité des marchés financiers.

## **Ai-je l'obligation d'apporter mes titres à l'offre ? Que se passe-t-il si je décide de les conserver ?**

Il appartient à chaque actionnaire de Business & Decision de déterminer s'il souhaite apporter ou non ses titres à l'offre.

Il convient de noter que la réalisation de l'offre pourrait entraîner une diminution significative du nombre de titres dans le public et donc de la liquidité de l'action Business & Decision.

Dans l'hypothèse où Network Related Services, filiale d'Orange, viendrait à détenir au moins 95% du capital et des droits de vote de Business & Decision, Network Related Services demandera la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire des actions Business & Decision qui n'auraient pas été apportées à l'offre moyennant une indemnisation égale au prix d'offre, soit 7,93 € par action.

Pour toute autre question ou précision, envoyez un e-mail à :

[opa@businessdecision.com](mailto:opa@businessdecision.com)

ou contactez-nous par téléphone au :

**01 53 67 36 92**